



SORORITÉ • SOLIDARITÉ • ACCUEIL

Bilan d'activité 2024-2025 (octobre 2024 – septembre 2025)

Bilan des permanences

L'association SOROSA tient des permanences de 3 heures réparties ainsi :

- vendredi matin : pour les femmes
- mercredi après-midi : tout public
- samedi après-midi : tout public

Les personnes exilées de la Drôme peuvent s'appuyer sur notre association pour accéder à leurs droits et les faire valoir. Notre organisation souple, avec des temps de rendez-vous et des permanences (notamment le samedi), permet aux personnes de nous solliciter pour des démarches, des informations ou simplement pour expliquer un courrier, échanger autour d'un sujet.

Notre finalité est de garantir une stabilité globale de chaque situation, avant de mettre en lien la personne avec les services de droit commun existant dans son secteur (CMS, MPT...) qui sont susceptibles de l'accompagner sur du moyen ou long terme. Les portes de la commission juridique restent toujours ouvertes pour des démarches liées au droit des étrangers.

Cette phase de stabilisation avant orientation peut durer quelques semaines, quelques mois ou quelques années selon la situation de la personne.

Quelques chiffres

L'année de notre création, nous avions effectué 759 entretiens en permanence.

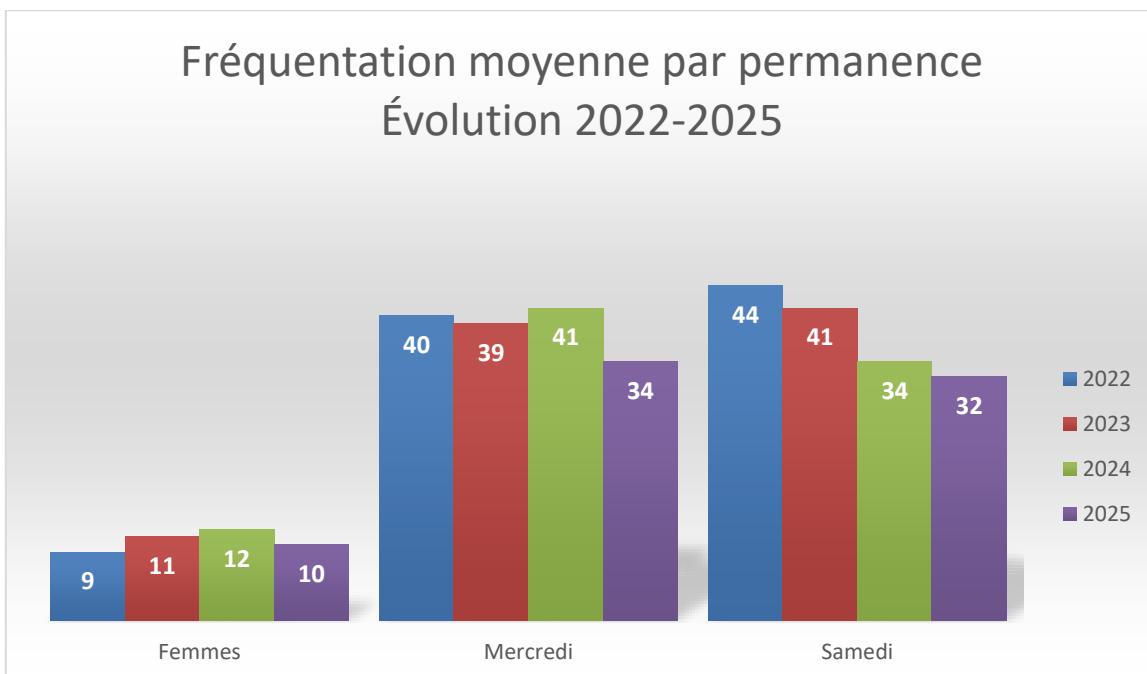
Cette année, nous avons effectué **2 909 entretiens en permanence**, ce qui est, de nouveau, moins que l'année dernière et vient conforter la stabilisation de la fréquentation et les bonnes obtentions de titres de séjour pérennes. Nous y reviendrons.

La moyenne d'entretiens par permanence est de 25 cette année contre 29 l'année dernière (**118 permanences** tenues dans l'année).

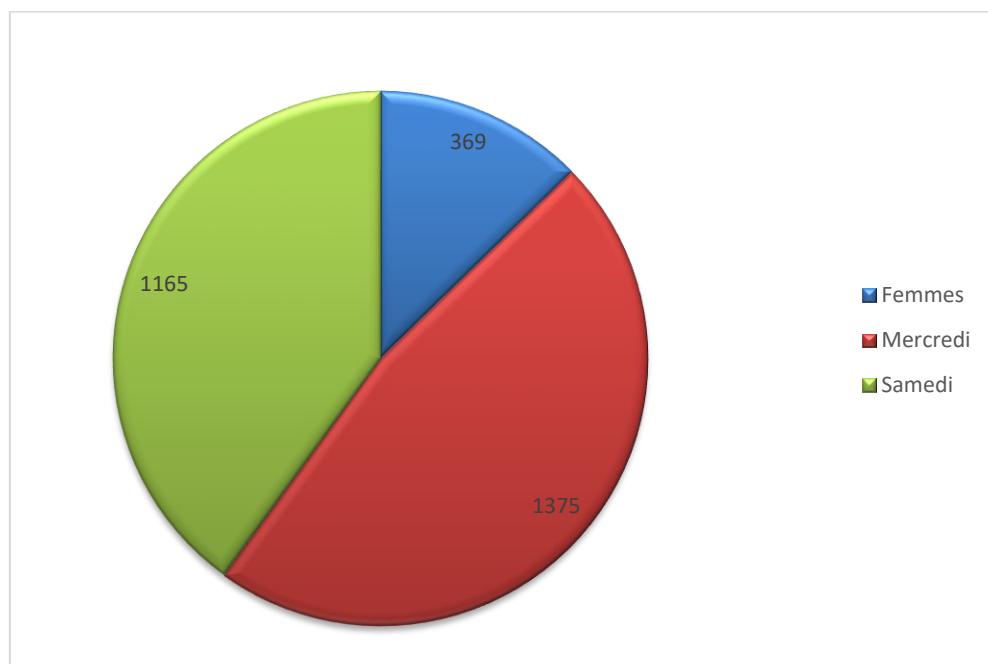
Cette moyenne n'est pas représentative car la fréquentation est très inéquitablement répartie selon les jours de permanence. En effet, les permanences réservées aux femmes sont moins fréquentées, permettant des entretiens longs. La moyenne de fréquentation de ces permanences est de 10 personnes.

Les permanences tout public sont toujours très sollicitées quant à elles, avec une fréquentation moyenne de 32 à 34 personnes.

Fréquentation moyenne par permanence Évolution 2022-2025



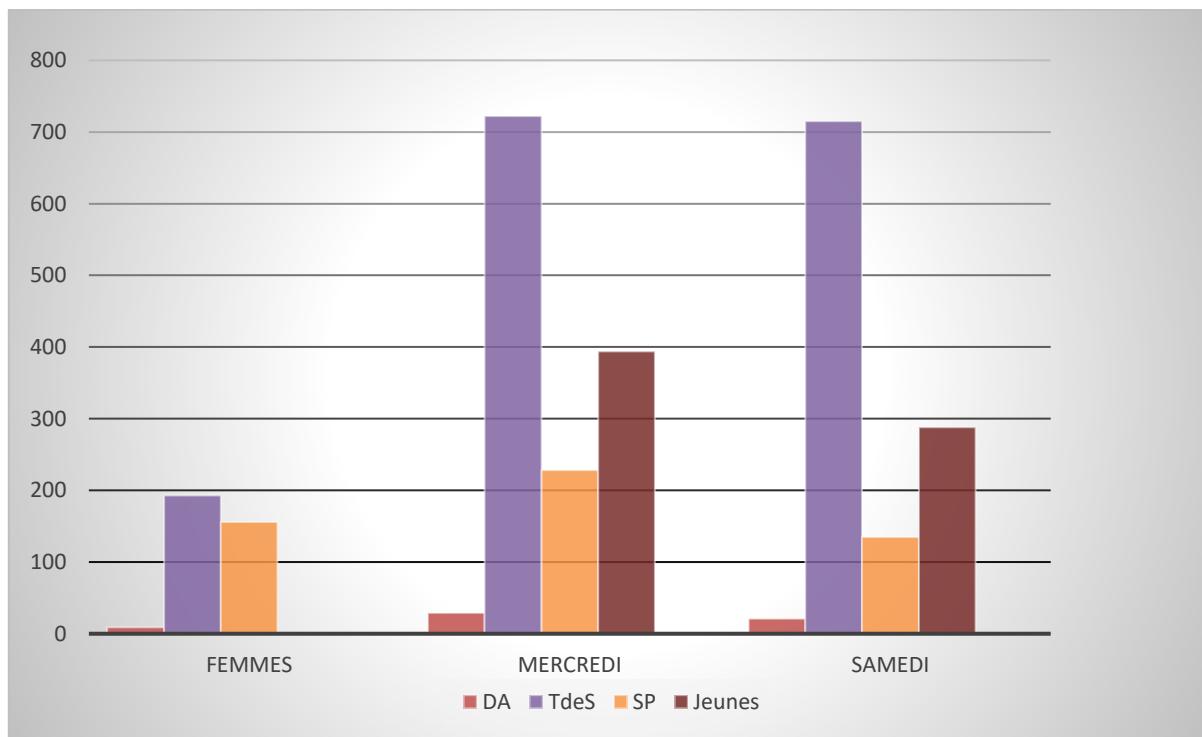
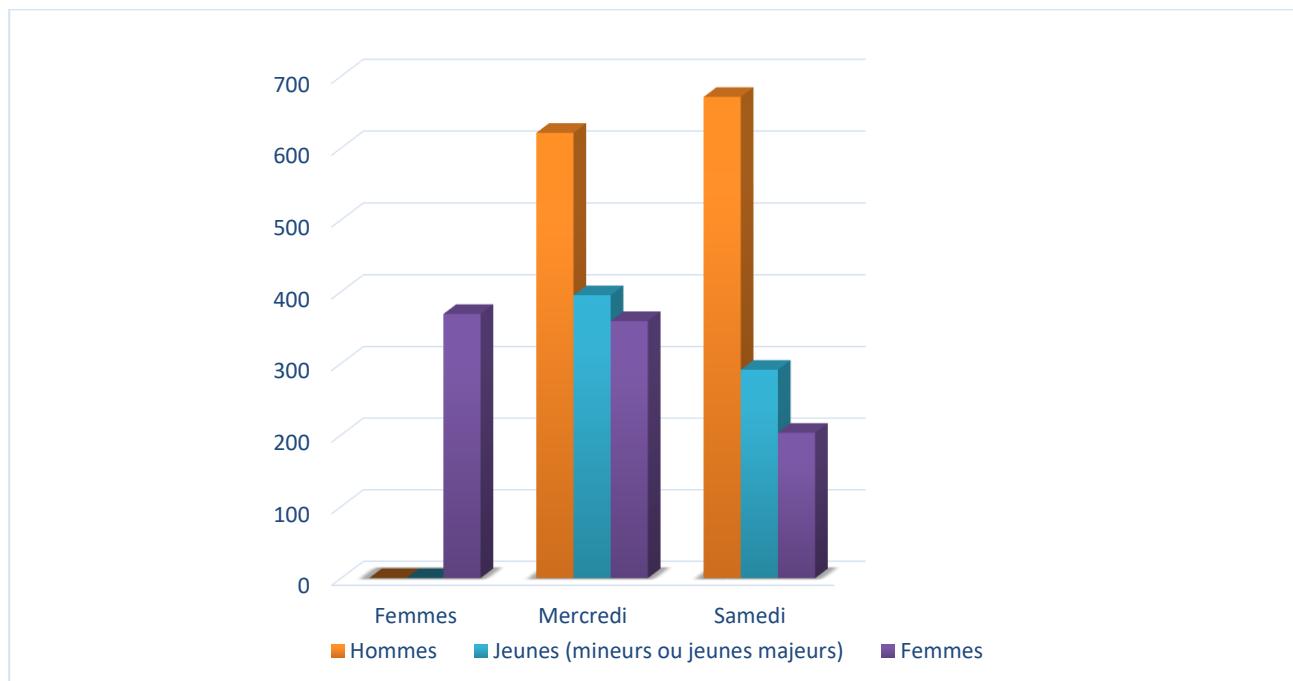
Les personnes reçues se répartissent de la façon suivante :



Cette **légère baisse de fréquentation**, qui se maintient depuis l'année dernière, **est due à** plusieurs facteurs : d'une part **l'obtention de titres de séjours pérennes** pour de nombreuses personnes bénéficiaires ; d'autre part **notre réorientation plus efficace** en lien avec des structures locales de droit commun.

Il s'agit donc d'un travail très efficace des deux commissions, juridique et sociale, afin de répondre à l'objectif premier de notre association : **acquérir des droits communs et des droits au séjour stabilisés et plus pérennes, avant de pouvoir orienter les personnes bénéficiaires vers d'autres structures.**

Les personnes reçues en permanence :



DA : Personnes demandeuses d'asile
SP : Sans papiers

TdeS : Titre de séjour (toutes les personnes ayant un titre de séjour, hormis les jeunes)

Jeunes : MNA (mineurs non accompagnés) reconnus comme tels ou non ; jeunes majeurs ayant été pris en charge par l'ASE à leur minorité, indépendamment du fait qu'ils aient ou non un titre de séjour quand majeurs

Le nombre de personnes titulaires d'un titre de séjour qui nous sollicitent en permanence est toujours notre premier public, et comme les années précédentes, nous ne pouvons que redire que cette situation est anormale.

En effet, le suivi des personnes titulaires d'un titre de séjour devrait être réalisé par les services de droit commun, mais l'on observe la fermeture de la quasi-totalité des espaces d'accueil physique, compliquant la prise de rendez-vous pour des personnes qui ne maîtrisent pas toujours la langue française – selon leurs interlocuteurs ! car nous, nous les comprenons parfaitement, étrangement...

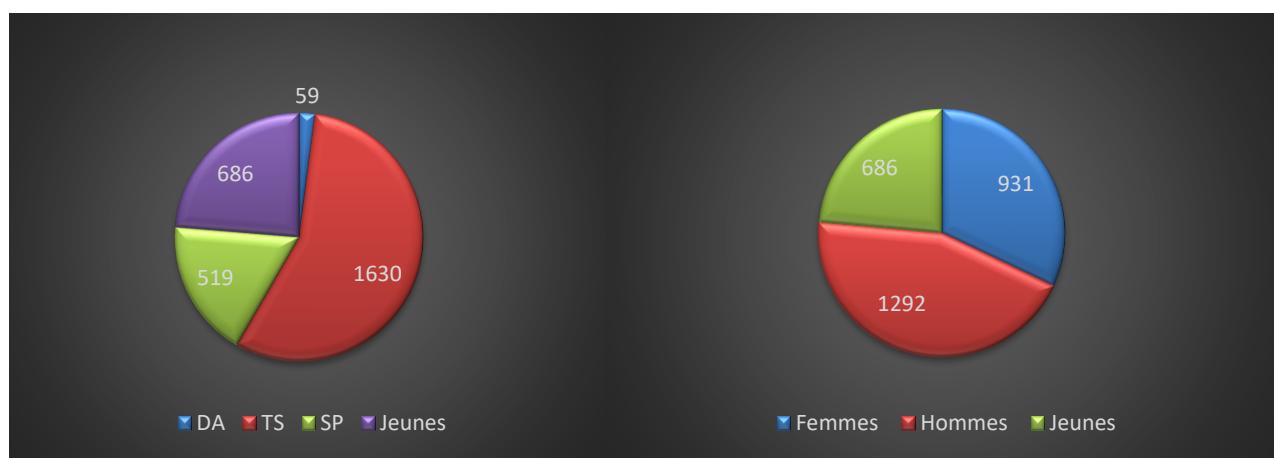
De plus, il y a une forte lacune en formation dans tout ce qui a trait au droit des étrangers : démarches liées à la préfecture, mais plus largement droit du travail, CAF, France Travail, santé, etc. ; dès qu'il est question d'une personne étrangère et de ses droits, les accompagnants ont du mal à connaître les modalités d'application, demandent à être guidés ou refusent pour certains de faire les démarches.

Difficile néanmoins de les blâmer alors qu'aucune formation ne leur est proposée par leur hiérarchie – ce sont souvent les travailleurs sociaux qui réclament auprès de leur hiérarchie une formation de notre part – et quand l'instabilité et les changements brutaux de politique sociale viennent modifier les dispositifs et la législation tous les six mois (pour la durcir, évidemment).

Nous pouvons toutefois nous **réjouir des partenariats** mis en place avec France Services et le PIMM'S Mobile, ainsi qu'avec l'EPN Fabrico, **qui nous permettent de réorienter** de nombreuses demandes liées à des **démarches administratives très ponctuelles et non spécifiques** – demande de carte grise, fabrication d'un permis, déclaration trimestrielle CAF, réalisation d'un C.V., lettre de motivation...

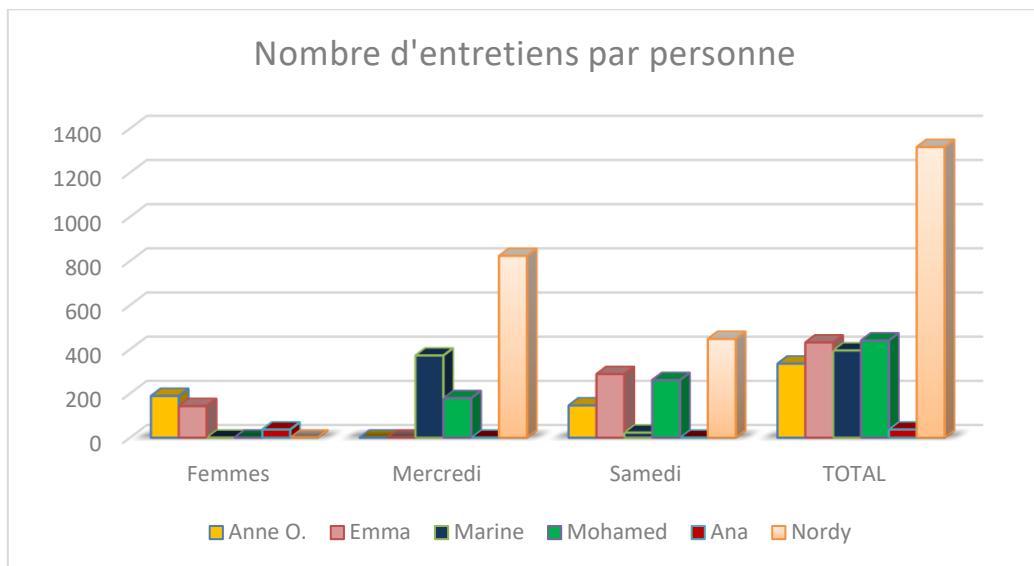
Ces orientations nous permettent d'avoir plus de disponibilité pour les situations qui nécessitent un accompagnement plus long et renforcé.

Enfin, notre grande satisfaction est la **part toujours décroissante de jeunes que nous recevons en permanence** (686 cette année en permanence, contre 1 329 il y a trois ans). Cela montre que nous avons su tenir notre objectif d'obtenir des droits pérennes pour ces jeunes et de les amener vers une autonomie afin qu'ils aient de moins en moins puis plus du tout besoin de notre accompagnement.



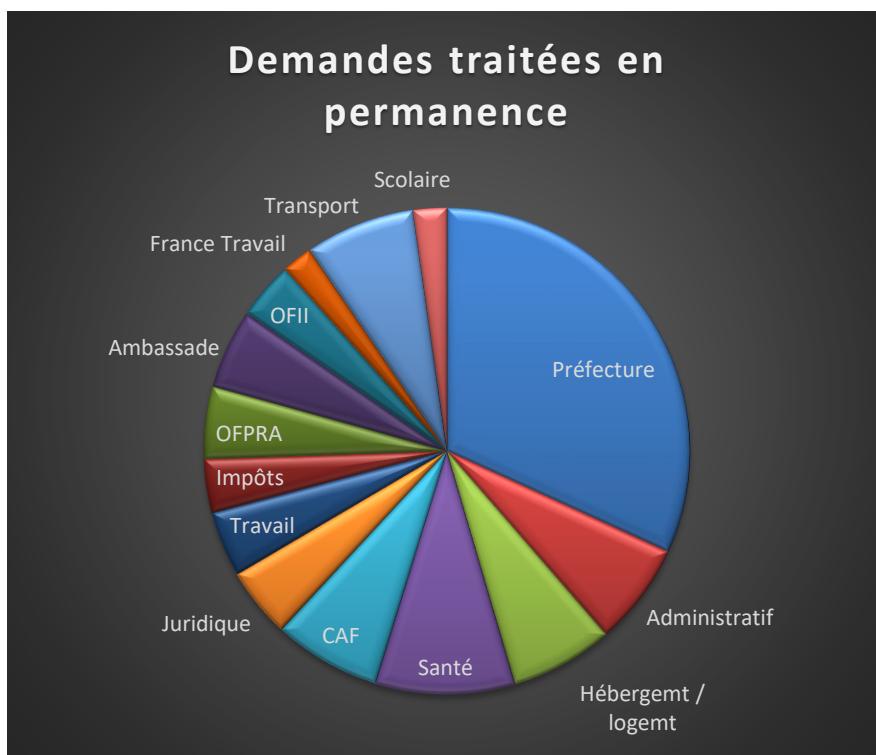
La répartition de la charge par permanence

La répartition de la charge par permanence s'est lissée pour la première fois cette année entre les différentes personnes salariées pour trouver un relatif équilibre – seule Nordy est à part, car elle traite à elle seule près de 44 % des demandes en permanence.

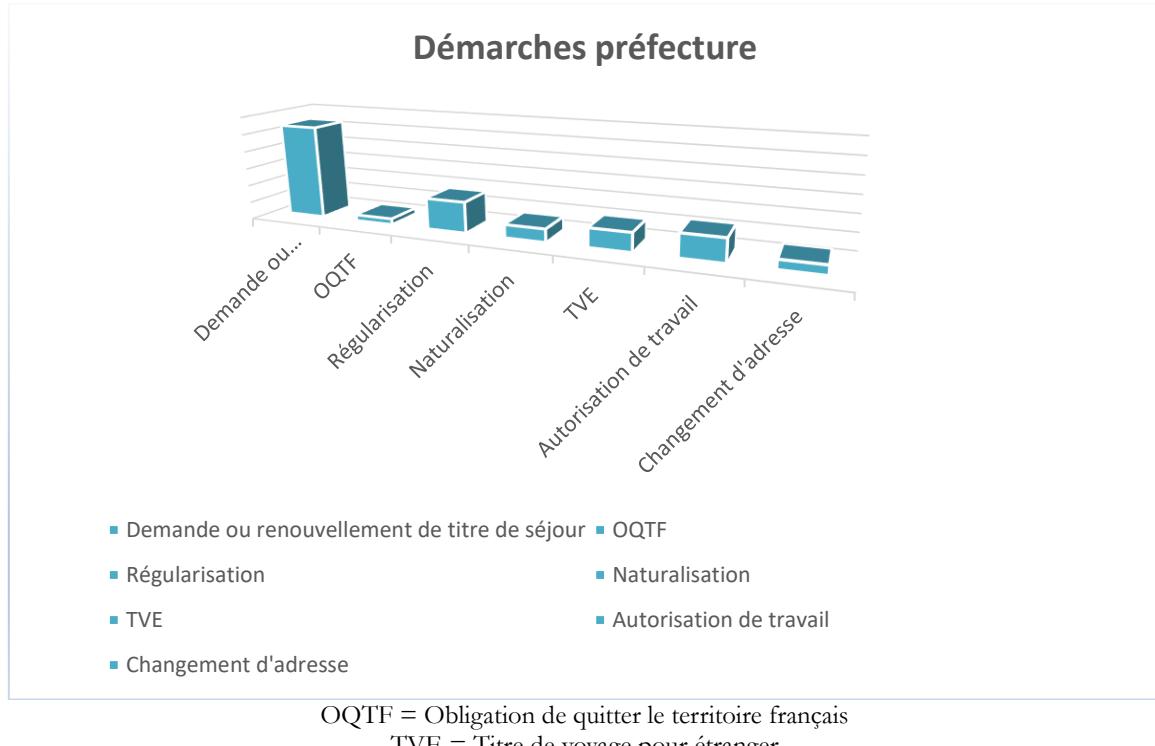


Les demandes traitées en permanence

La majeure partie des demandes des personnes reçues en permanence touche aux démarches en préfecture. Viennent ensuite cette année les démarches liées à la santé. Nous pouvons voir ici les effets délétères et concrets sur le public des politiques publiques en matière de soins : c'est la première fois en sept ans que les démarches liées à la santé arrivent en deuxième position dans les demandes : difficultés à faire renouveler sa CSS (complémentaire santé solidaire), à obtenir l'AME (aide médicale d'État), à trouver un médecin, un spécialiste, un rendez-vous, une mutuelle, un remboursement, gérer un arrêt maladie ou un accident de travail... Les raisons explosent, laissant le public dans une précarité croissante concernant leur santé. Les demandes suivantes sont, à égalité, la CAF et le logement, des problématiques récurrentes et qui sont loin de s'améliorer également avec des services publics qui se dégradent à vue d'œil.



Pour avoir une vision plus précise sur les demandes liées aux démarches en préfecture :



La majorité des demandes concernent une première demande ou un renouvellement de titre de séjour, notamment pour les mineurs/jeunes majeurs. Viennent ensuite les demandes de régularisation.

Il est à noter que, **malgré la baisse de fréquentation des permanences, les démarches en préfecture sont les seules demandes qui ont augmenté cette année**, notamment avec une explosion des demandes d'autorisation de travail (500 % d'augmentation !).

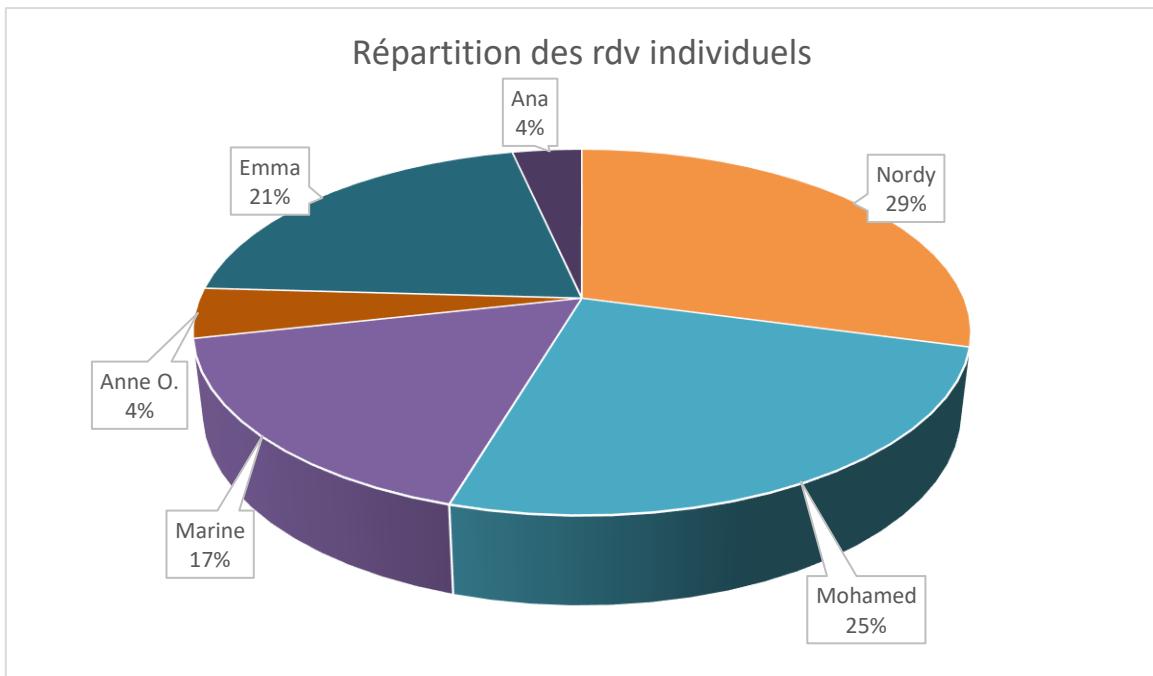
Enfin, considérant le temps que cette démarche représente et la situation stabilisée des personnes exilées qu'elle nécessite (5 ans de présence en France, CDI depuis plus d'un an...), le conseil d'administration a décidé de demander une participation de 50 € aux personnes bénéficiaires pour les demandes de naturalisation. Une journée par mois est dédiée aux demandes.

Rendez-vous individuels

Pour rappel, notre bureau est loin de n'être ouvert que trois demi-journées par semaine, puisque, outre les permanences, nous recevons les personnes dans des rendez-vous individuels longs, qui permettent d'accomplir des démarches complexes plus sereinement. Nous avons ainsi reçu l'année dernière 1 934 personnes en rendez-vous individuels.

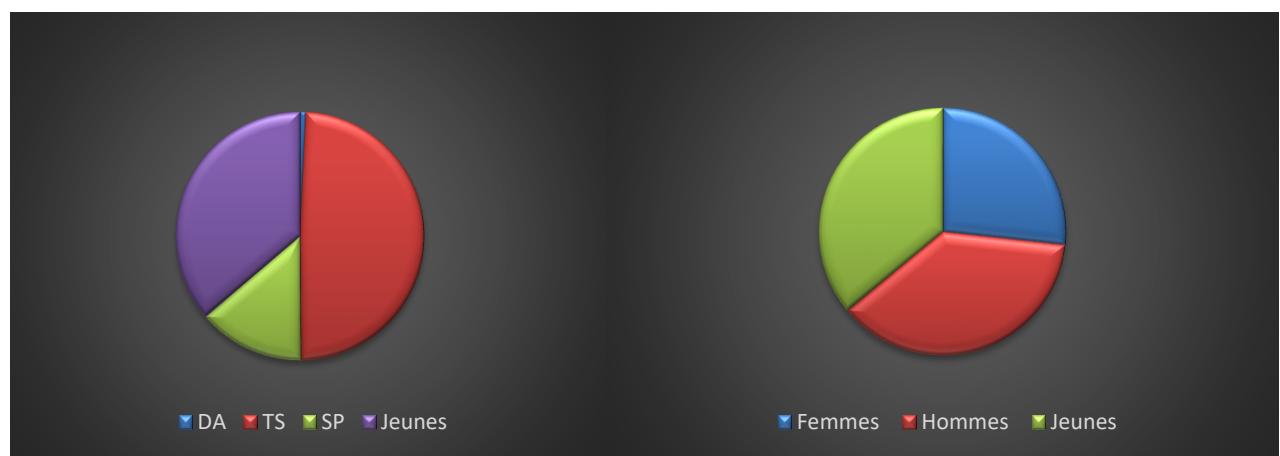
Nous avons reçu cette année **1 595 personnes en rendez-vous individuels**.

La répartition des personnes reçues en rendez-vous individuels peut être observée dans les graphiques page suivante.



La diminution générale du nombre de rendez-vous individuels est une bonne nouvelle. Enfin, manquent dans ces chiffres les 74 rendez-vous en préfecture de l'année, Nordy s'y rendant deux fois par semaine (mardi et jeudi matin) pour évoquer les dossiers urgents, les situations complexes, chaque visite pouvant durer de 30 minutes à 3 h 30.

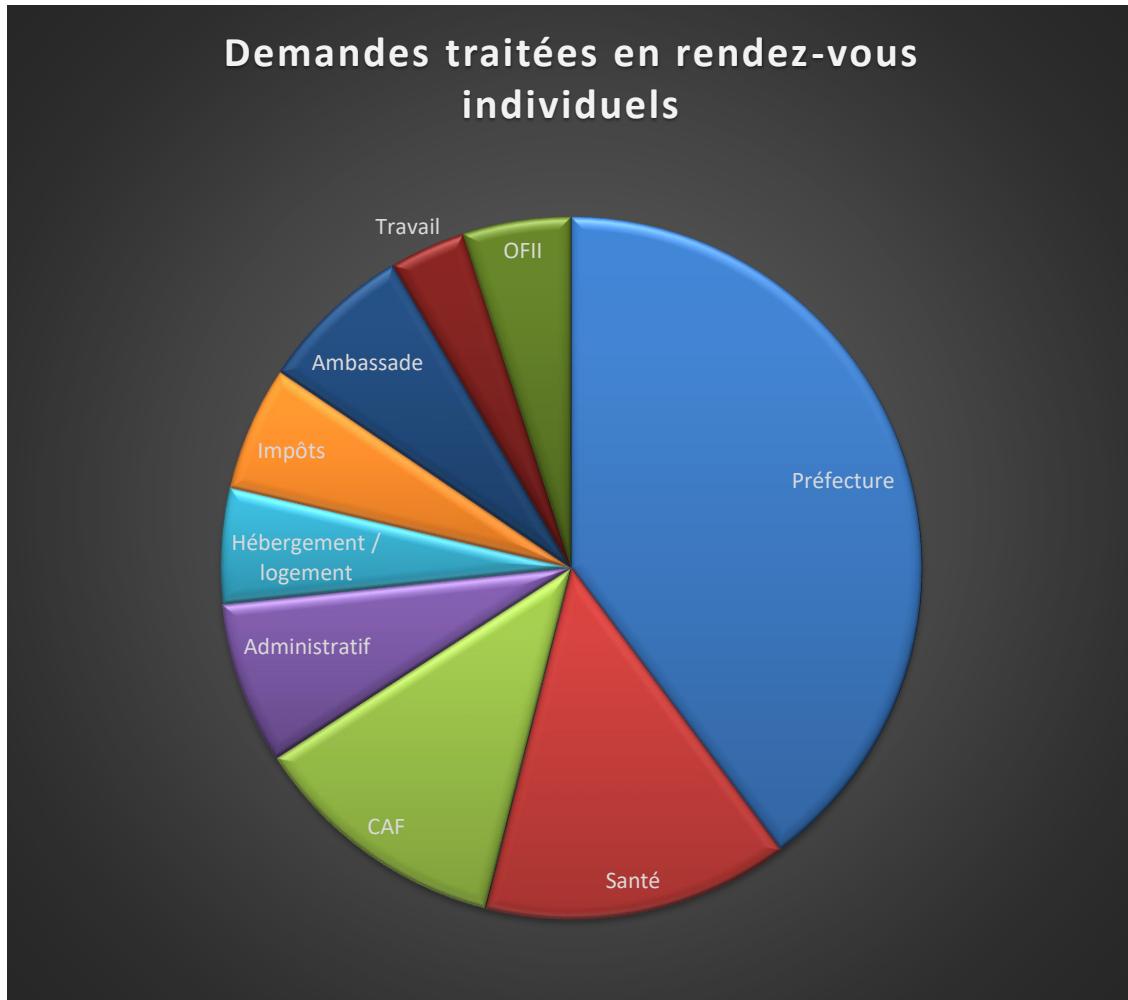
Les répartitions par statuts et par genres



On observe que la répartition des personnes qui viennent en rendez-vous individuels est sensiblement la même que celles des personnes qui se présentent en permanences en termes de statuts.

En revanche, **le nombre de jeunes a baissé** pour les rendez-vous également, témoin là encore de l'obtention de titres pluriannuelles et l'acquisition de l'autonomie pour beaucoup de nos bénéficiaires suite à notre accompagnement renforcé.

Les demandes traitées en rendez-vous individuels

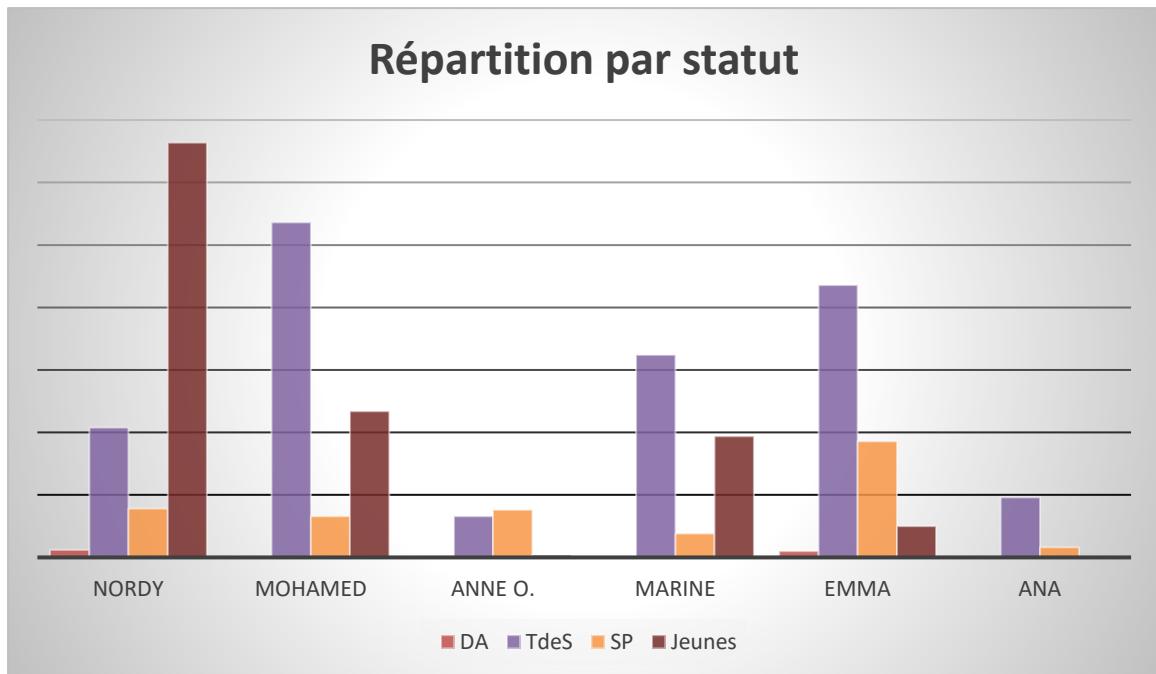


Pendant les rendez-vous individuels, les demandes s'orientent en très large majorité sur des démarches liées à la préfecture, puis ce sont les démarches liées à la santé une fois encore, puis à la CAF et au logement/hébergement...

Les statuts des personnes reçues en rendez-vous individuels

Les statuts par personne les recevant est intéressante également, car elle permet d'observer la répartition entre juristes (en charge des jeunes/des personnes sans papiers) mais aussi d'observer que, proportionnellement, les femmes sans papiers sont toujours plus nombreuses (rendez-vous d'Anne O.).

On peut également observer que Marine a recentré sa mission d'accompagnement cette année sur les femmes primo-arrivantes (qui rejoignent généralement leur mari en France) et toutes les démarches que cela peut nécessiter.



DA : Personnes demandeuses d'asile

TdeS : Titre de séjour (toutes les personnes ayant un titre de séjour, hormis les jeunes)

SP : Sans papiers

Jeunes : MNA (mineurs non accompagnés) reconnus comme tels ou non ; jeunes majeurs ayant été pris en charge par l'ASE à leur minorité, indépendamment du fait qu'ils aient ou non un titre de séjour quand majeurs

Manquent pour finir à ces chiffres les démarches liées à notre volonté d'acquérir des droits pérennes avec un accompagnement renforcé : **nous avons demandé (et obtenu !) cette année 104 cartes de séjour pluriannuelles**, faisant ainsi évoluer la situation administrative des personnes concernées, **ainsi que 35 cartes de résident**.

Nos **47 demandes de naturalisation de l'année** sont quant à elles toujours en attente de traitement (le délai de réponse va de deux à quatre ans) mais nous avons pu célébrer cette année, en retour aux précédentes demandes, **trois naturalisations !**

Bilan des cours de FLE

Les cours de FLE se poursuivent, avec **des groupes de deux niveaux** : femmes arrivées dans le cadre du regroupement ou de la réunification familiale, mineurs dans le cadre d'un recours. Ces publics sont en effet dans des situations d'isolement et d'attente longs.

Ces groupes ont des niveaux différents, puisque le premier, constitué de femmes uniquement, a un très faible niveau de maîtrise du français – personnes allophones. Le deuxième, constitué des mineurs, est francophone mais ne maîtrise généralement ni la lecture, ni l'écriture.

Anne D., Florence et Yousra ont animé ces cours et nous les remercions pour leur implication.

Les difficultés rencontrées dans les deux groupes ne sont pas du même ordre, puisque si les jeunes sont assidus et sans cesse en demande de cours supplémentaires, les femmes sont quant à elles absentes fréquemment, rendant difficile un suivi fluide.

Elles sont par ailleurs moins nombreuses cette année, en raison d'un nombre moins important d'arrivées, dû aux conflits incessants dans les pays desquels nous tentons de les faire venir, retardant par là même les possibilités de rejoindre la France (Erythrée, Soudan, Afghanistan, Pakistan...).

Bilan de l'activité Hébergement

Notre activité d'hébergement se concentre désormais essentiellement sur des jeunes mineurs en recours et personnes sans papiers.

Au total, nous avons hébergé et pris en charge sur cette période **16 personnes**.